

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

AMBES - lieudit Lansac - Acquisition d'un détachement de la parcelle AM 91 appartenant au syndicat de copropriété du Domaine de Beauregard 1 - Autorisation - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La création d'une voie nouvelle entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Ampère à AMBES (opération T 1986 du PLU) nécessite l'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise de terrain nu d'une superficie d'environ 4 963 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AM 91, lieudit Lansac à AMBES appartenant au Syndicat de la copropriété de la résidence « Domaine de Beauregard 1 ».

Au terme des pourparlers engagés avec la SCI Résidence Domaine de Beauregard 1 représentant la copropriété, l'acquisition foncière pourrait intervenir sur la base d'un prix de 94 297 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine et moyennant la constitution à titre gratuit au profit du propriétaire cédant de servitudes réelles de passage sur les parcelles cadastrées AM 91 et AM 375 et AO 2, 13 et 28 pour permettre la circulation des piétons ainsi que l'institution d'un droit de passage réciproque en tréfonds de toutes les canalisations d'évacuation des eaux pluviales et usées, telles que précisées dans la promesse unilatérale de cession de l'emprise.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'ETAT lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

VU l'estimation de France Domaine en date du 13 septembre 2011

VU la promesse unilatérale de cession signée par la SCI Résidence Domaine de Beauregard 1

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire d'acquérir l'emprise de terrain susvisée pour la création de la voie nouvelle entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Ampère à AMBES.

DECIDE

Article 1 :

L'emprise de terrain nu d'une contenance approximative de 4 963 m² à détacher de la parcelle cadastrée AM 91, située lieudit Lansac à AMBES et appartenant au syndicat de la copropriété de la résidence « Domaine de Beauregard 1 » représenté par la SCI Résidence « Domaine de Beauregard 1 » est acquise par la Communauté Urbaine de Bordeaux moyennant une indemnité principale de 94 297 euros qui n'est pas supérieure à l'estimation domaniale

Article 2 :

Des servitudes réelles, de passage sont instituées à titre gratuit telles que définies dans la promesse unilatérale de cession susvisée, pour permettre la circulation des piétons et l'institution d'un droit de passage réciproque en tréfonds de canalisations d'eaux pluviales et usées sur les parcelles cadastrées AM 91, 375, AO 2, 13 et 28.

Article 3 :

La dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB TL00, Programme VB00404 du Budget de l'exercice en cours.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2012

M. JEAN TOUZEAU